



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 718

### Entrée en vigueur

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement de concordance numéro 718 amendant le plan d'urbanisme numéro 638 est entré en vigueur le 22 novembre 2024 à la suite de l'émission du certificat de conformité émis par le greffier-trésorier de la MRC des Appalaches.

Ce règlement est relatif aux îlots de chaleur.

Une copie du règlement de concordance numéro 718 est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 550, Avenue Jacques-Cartier à Disraeli, du lundi au jeudi de 7 h 45 h à 16 h 30.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 26<sup>e</sup> jour de novembre 2024.**

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 26<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière